

LES MODALITES D'ADMISSION

Après avoir expliqué sa démarche auprès de la famille, le professionnel qui souhaite orienter une famille vers le SAJ contacte le service pour présenter la situation. Une rencontre est alors organisée entre le professionnel, la famille et le directeur du SAJ.

› Rencontre avec la famille

La première rencontre se fait en présence du directeur qui présente le service, les lieux et les professionnels. Les documents nécessaires à la compréhension des objectifs de l'accueil sont présentés. A l'issue de cette rencontre, si la famille adhère au projet du SAJ, une deuxième rencontre est organisée afin de formaliser l'entrée dans le dispositif.

› L'entrée dans le dispositif

La deuxième rencontre doit permettre d'identifier avec la famille, la nature de leurs difficultés et de celles de l'enfant.

La famille, le chef de service et le psychologue élaborent et signent le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), qui contient notamment les objectifs de la prise en charge, les prestations, et les attentes des familles. Un « créneau d'accueil », sur lequel la famille sera accueillie tout au long de son accompagnement, est proposé à la famille.

L'EQUIPE

Elle est constituée de salariés occupant différentes fonctions : éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, psychologue, conseiller en économie sociale et familiale, TISF, animateur socio-culturel,...

LE LIEU

Le Service d'Accueil de Jour de Seine-Saint-Denis (SAJ 93)

est un établissement de l'association
Groupe SOS Jeunesse, membre du
Groupe SOS



www.groupe-sos.org

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Service d'accueil de jour et de soutien à la fonction parentale de Seine-Saint-Denis (SAJ 93)

Contact

Flavie MEKHARCHI
Flavie.mekharchi@groupe-sos.org

Le service propose un dispositif ciblé et transitoire de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

Distancé de toute admission et toute inscription de l'enfant au service de l'Aide Sociale à l'Enfance, le service s'inscrit comme un dispositif de soutien auquel les familles s'adressent après évaluation et orientation.

Les familles étant orientées vers le service dans un cadre non contraint, il est primordial de rechercher leur adhésion.

LES OBJECTIFS

Le service poursuivra les objectifs principaux suivants :

- › Soutenir les familles afin d'éviter l'aggravation des troubles repérés dans les relations parents-enfants ;
- › Soutenir la fonction parentale en valorisant les compétences parentales ;
- › Sortir les familles de l'isolement ;
- › Offrir un lieu d'accueil, contenant et rassurant, d'écoute, d'accompagnement, d'éducation, pour permettre aux familles d'aborder leurs problèmes éducatifs et de dépasser leurs difficultés ;
- › Prendre en compte la situation familiale dans sa globalité pour aider l'enfant et ses parents à vivre mieux ensemble.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Le service a pour objectif d'accompagner **35 familles et leurs enfants âgés de jeunes de 0 à 6 ans**, orientées par les services départementaux (PMI, service social, ASE), les services mandatés (AEMO), les associations concourant à la protection de l'enfance ou au soutien à la parentalité (CHRS, hébergement femmes/enfants, maisons des parents...) et les services de l'état (hôpitaux, CMP, Education Nationale).

La notion de « famille » vise à identifier et intégrer la place de tous ceux qui, au quotidien, présentent un lien d'attachement avec l'enfant (frères, sœurs, beaux-parents, famille élargie, tiers digne de confiance).

Les indications d'orientation vers le service sont multiples mais recouvrent toujours une **difficulté repérée dans les relations parents/enfants avec un impact sur le développement de ce dernier.**

Le service intervient dans les trois situations suivantes :

- › L'accueil au titre d'une prévention des troubles de développement de l'enfant par un soutien à la fonction parentale, face à des difficultés d'accordage dans les relations parents /enfants ou de socialisation de l'enfant ;
- › L'accueil pour contenir un risque, en regard de dysfonctionnements familiaux pouvant déboucher sur une exposition du mineur à un danger ;
- › L'accueil pour soutenir le retour en famille d'un enfant (ou d'une fratrie) ayant bénéficié d'un placement.

LES MODALITES D'ACCUEIL

Le service est ouvert du lundi au samedi, et pendant les vacances scolaires. La semaine est rythmée notamment par les temps d'accueil et les ateliers.

Les familles seront accueillies au SAJ au moins une fois par semaine. Ces temps d'accueil sont proposés aux familles lors de l'admission : elles peuvent choisir la plage horaire et la durée d'accueil quotidien la plus adaptée au regard de leur organisation personnelle.

LES ACTIONS

› Les temps d'accueil

- Temps de libres, échanges avec les professionnels
- Groupes de parole de parents
- Entretiens individuels (psychologue, EJE, TISF, ...)

› Les ateliers thématiques

- **Les ateliers enfants (pour les 3-6 ans)** : stimulation du langage, verbalisation, graphisme...
- **Les ateliers parents** : prévention santé, développement du jeune enfant, cuisine, vie économique et sociale...
- **Les ateliers parents- enfants** : activités psychomotrices, massage, sommeil, portage, ...

› Les activités multifamiliales (sorties ou séjours)